

# Association citoyenne « Les Mur'EAU »

Pour une gestion de l'eau par un service public non délégué aux Mureaux

## L'eau n'est pas une marchandise !

L'eau est source de vie

L'eau est un bien commun de l'humanité

L'eau ne doit pas être source de profit

**Qu'en pensez-vous ?**

Les populations concernées doivent participer et se prononcer sur les décisions portant sur l'usage, le partage et la protection de l'eau, comme, par exemple, le choix du mode de gestion .

**Qu'en pensez-vous ?**

La régie municipale: une solution d'avenir facteur d'un juste coût pour les usagers, garant de transparence de la gestion et d'un respect de l'environnement et de la qualité de l'eau.

**Qu'en pensez-vous ?**

Les résultats de la gestion par les barons de l'eau comme VEOLIA et SUEZ : eau plus chère, fuites importantes des réseaux, travaux de renouvellement des canalisations et des compteurs non réalisés...

**Le saviez-vous ?**



Nous vous proposons **UN DEBAT PUBLIC**  
**Sur ces enjeux de LA MAITRISE PUBLIQUE**  
**de la GESTION DE L'EAU aux MUREAUX**

**Mercredi 30 janvier 2013 à 20h30**

**Salle SRV 24 Avenue Paul Raoult, Les Mureaux (face à la gare SNCF)**

Avec la participation de:

- ⇒ **Jean-Claude OLIVA**, Président de la Coordination Eau Île-de-France
- ⇒ **Gabriel AMARD**, Président de « la Communauté d'Agglo des Lacs de l'Essonne »
- ⇒ **Djamel NEDJAR**, Maire-adjoint à Limay, responsable de la régie municipale
- ⇒ **Maurice MARTIN**, Président de l'AREP-CAMY

**Pour une régie publique de l'eau : prenez la parole !**

# Pas de nage en eaux troubles au Mureaux : retour en régie publique de toute la gestion de la distribution d'eau

Le Maire et sa majorité municipale n'osent pas aller jusqu'au bout de cette démarche. Ils ont voté (sauf 3 contre et 4 abstentions) une délibération en Conseil Municipal le 22 novembre dernier qui propose d'assurer en régie publique seulement l'achat de l'eau et les investissements neufs et de renouvellement sur les réseaux et les ouvrages.

**Mais ils maintiennent, a contrario, une Délégation de Service Public (gestion par une des multinationales de l'eau) pour le fonctionnement courant du service et l'entretien.**

**Nous avons pourtant adressé un courrier aux élus municipaux, argumentant pour le retour total en Régie Publique dès 2014.**

Une démarche citoyenne doit être initiée sur ce sujet. C'est une question élémentaire de démocratie.

Les muriautins doivent connaître les tenants et aboutissants de la gestion de l'eau.

Ils doivent pouvoir s'exprimer et peser dans la prise de décision.

Plus d'une centaine de communes ont municipalisé la gestion de l'eau en France, la plupart des autres municipalités vont devoir choisir avant juillet 2015. Des milliers de collectifs citoyens se mobilisent pour arracher ce bien public des mains des affairistes du privé.

**C'est le sens de notre action !**

La facturation et le "lien avec les usagers" ainsi que l'entretien pourraient parfaitement être repris par la régie municipale, car c'est souvent dans ces domaines que les délégataires privés réalisent des bénéfices difficilement contrôlables (personnels réellement affectés au service, "frais de siège", travaux non réalisés ...).

**Pour exemple :**

la Commune de Limay fonctionne avec 4 salariés selon ce modèle : régie pour l'eau potable, le renouvellement des réseaux, la facturation, "l'interface avec les usagers" (et même l'assainissement).

Pour un prix du m<sup>3</sup> d'eau inférieur de 0,93 € à celui des Mureaux.

Seules les grosses réparations et les urgences sont réalisées, sur commande, par un service extérieur.



## SIGNEZ ET FAITES SIGNER CETTE PETITION AUTOUR DE VOUS !

Apportez la au débat ou envoyer à :

« L'avancée -67bis rue Paul Doumer-78130 Les Mureaux »

**Q**ue la régie publique soit rétablie seulement pour l'achat en eau potable et le renouvellement des réseaux serait une avancée pour les familles muriautines, mais insuffisante, voire inefficace !

Nous soussigné-es, demandons le retour de la gestion de l'eau en régie publique aux **Mureaux** y compris pour la facturation et les "liens avec les usagers" et l'entretien, car c'est souvent dans ces domaines que les délégataires privés réalisent des bénéfices difficilement contrôlables. Il y a urgence que la mise en régie publique soit opérationnelle en 2014!

NOM	Prénom	Adresse	Signature	Je souhaite être informé des initiatives à venir Téléphone, email :

Pour nous contacter: [lesmur.eau@orange.fr](mailto:lesmur.eau@orange.fr)